



**SYMBOLIP**

**Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions**

Groupe Milon – 4 rue de la Roirie  
49500 SEGRE  
Tél : 02.41.92.52.84 – Fax : 02.41.92.52.79

- Secrétariat Général
- Pollutions diffuses
- Commission Locale de l'Eau
- Inondations

**COMITE SYNDICAL DU 3 JUILLET ET DU 17 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze, le 3 juillet les membres du comité syndical du SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions se sont réunis à la salle du Jardin Public de Segré sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TITULAIRE				SUPPLEANT			
NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
<b>Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud</b>							
BAGOUET Alain	X						
BOULTOUREAU Hubert		X					
				MOREL Daniel	X		
COUE Henri			X				
DELAHAYE Christian	X						
DUBOSCLARD Hervé	X						
DUMONT Jean-Yves			X				
JAMES Marie-Agnès		X		HAMARD Benoît	X		
JOUBERT Jean-Paul	X						
LORENZI Mariette	X						
PERROIS Christian	X						
RONCIN Joël	X						
ROUSSEZ Olivier			X				
SAGET Bertrand			X				
Van der SCHEAGH Bernard	X						
<b>Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la rivière l'Oudon</b>							
BORDEAU Dominique		X		BRIQUET Alain		X	
CHRETIEN Patrice	X						
CROSNIER Florent			X				
DHOMMEAUX Rémi			X				
FOUCHER Hervé	X						
GAROT Rémi			X				
GAUME Bruno			X				
HEMON Céline		X					
HUNAUT Alain			X				
LABBE Michel	X						
LECOMTE Jean-Marcel	X						
MAILLERIE Chantal			X				
MICHEL Louis	X						
PETIT Stéphane	X						
TARDIF Michel			X				
<b>S.I.A.E.P. Loire Béconnais</b>							
FERRE Jean-Pierre			X				
<b>S.I.A.E.P. de la région ouest de Château Gontier</b>							
JAILLIER Dominique		X					
POINTEAU Serge			X				
<b>S.I.A.E.P. du Centre ouest Mayennais</b>							
VERON Louis			X				
<b>S.I.A.E.P. du Segréen</b>							
CHERRUAULT Catherine			X				

TITULAIRE				SUPPLEANT			
NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
COTENEAU Jean			X				
DELANOUE Michel			X				
GRIMAUD Gilles	X						
LEBRETON Olivier		X					
<b>S.I.A.E.P. de Bierné</b>							
GAY Benoît			X				
<b>S.I.A.E.P. des Flées</b>							
GIBOIRE Frédéric	X						
<b>S.I.A.E.P. du Craonnais</b>							
GUIOULLIER Marcel			X				
MADIOT Isabelle			X				
<b>S.G.E.A.U. de Château Gontier</b>							
PRIOUX Gérard			X				
<b>Commune d'AHUILLE</b>							
AUBRY Maurice	X						
<b>Commune de COSSE LE VIVIEN</b>							
BOURDAIS Patrice		X					
LUTELLIER Raymond			X				
<b>Commune de CRAON</b>							
MAINGUY Jean-Yves			X				
MAUTIN Matthieu	X						
SABIN Joël			X				
<b>Membre expert sans voix délibérative :</b>							
BEYLICH Daniel, Président de la C.L.E.			X				

**Une absence de quorum a été constatée.**

L'an deux mil quinze, le dix-sept juillet les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions se sont réunis au centre administratif de Craon sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TITULAIRE				SUPPLEANT			
NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
<b>Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud</b>							
BAGOUET Alain			X				
BOULTOUREAU Hubert		X					
				MOREL Daniel	X		
COUE Henri			X				
DELAHAYE Christian			X	POINSON Arthur	X		
DUBOSCLARD Hervé			X				
DUMONT Jean-Yves			X				
JAMES Marie-Agnès		X					
JOUBERT Jean-Paul			X				
LORENZI Mariette		X					
PERROIS Christian			X				
RONCIN Joël		X					
ROUSSEZ Olivier			X				
SAGET Bertrand			X				
Van der SCHEAGH Bernard	X						
<b>Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la rivière l'Oudon</b>							
BORDEAU Dominique			X				
CHRETIEN Patrice			X				
CROSNIER Florent			X				
DHOMMEAUX Rémi			X				

TITULAIRE				SUPPLEANT			
NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
FOUCHER Hervé		X					
GAROT Rémi			X				
GAUME Bruno	X						
HEMON Céline		X					
HUNAUT Alain			X				
LABBE Michel	X						
LECOMTE Jean-Marcel			X				
MAILLERIE Chantal			X				
MICHEL Louis	X						
PETIT Stéphane		X					
TARDIF Michel			X				
<b>S.I.A.E.P. Loire Béconnais</b>							
FERRE Jean-Pierre	X						
<b>S.I.A.E.P. de la région ouest de Château Gontier</b>							
JAILLIER Dominique			X				
POINTEAU Serge			X				
<b>S.I.A.E.P. du Centre ouest Mayennais</b>							
VERON Louis		X					
<b>S.I.A.E.P. du Segréen</b>							
CHERRUAULT Catherine			X				
COTENCEAU Jean			X				
DELANOUE Michel			X				
GRIMAUD Gilles	X						
LEBRETON Olivier			X				
<b>S.I.A.E.P. de Bierné</b>							
GAY Benoît			X				
<b>S.I.A.E.P. des Flées</b>							
GIBOIRE Frédéric			X				
<b>S.I.A.E.P. du Craonnais</b>							
GUIOULLIER Marcel			X				
MADIOT Isabelle			X				
<b>S.G.E.A.U. de Château Gontier</b>							
PRIOUX Gérard			X				
<b>Commune d'AHUILLE</b>							
AUBRY Maurice	X						
<b>Commune de COSSE LE VIVIEN</b>							
BOURDAIS Patrice			X				
LUTELLIER Raymond			X				
<b>Commune de CRAON</b>							
MAINGUY Jean-Yves	X						
MAUTIN Matthieu			X				
SABIN Joël	X						
<b>Membre expert sans voix délibérative :</b>							
BEYLICH Daniel, Président de la C.L.E.			X				

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité Syndical, ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Bruno GAUME a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 50                      Nombre de présents 11 (9 titulaires et 2 suppléants)  
 Nombre de votants 11 (9 titulaires et 2 suppléants)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 17 juillet 2015 a été affiché au centre administratif de Craon le 21 juillet 2015, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



## **Ordre du jour**

### **1. Administration générale**

- 1.1. Approbation du compte rendu de la réunion de comité syndical du 9 avril 2015
- 1.2. Décisions prises par le Président
- 1.3. Information sur le fonctionnement de l'extranet

### **2. Commission inondations**

- 2.1. Engagement des études hydrauliques sur les communes de Congrier et La Rouaudière
- 2.2. Modification du groupement de commande avec le S.B.O.N. pour les études Guéhardière – Montjean
- 2.3. Validation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la consultation pour l'étude de réduction de la vulnérabilité aux inondations à Montjean
- 2.4. Point sur les travaux en cours

### **3. Commission pollutions**

- 3.1. Modalités de mise en œuvre du programme : lancement de marchés publics à procédure adaptée
- 3.2. Validation du plan de communication du programme d'actions agricoles
- 3.3. Demande pour le portage par le SY.M.B.O.L.I.P. de la démarche captage prioritaire sur les Fauvières
- 3.4. Positionnement du SY.M.B.O.L.I.P. comme opérateur local pour la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques
- 3.5. Organisation de la signature du contrat territorial 2015-2019

### **4. Commission Locale de l'Eau**

- 4.1. Engagement d'une étude sur la compétence G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- 4.2. Engagement d'un inventaire complémentaire des zones humides
- 4.3. Engagement d'une publication sur l'état de la ressource en eau en 2013

### **5. Questions diverses**



Monsieur Gilles GRIMAUD propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une décision modificative au budget annexe inondations pour l'opération sur-stockage nord.

## **1 ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1. Approbation du compte rendu de la réunion de comité syndical du 9 avril 2015**

#### *EXPOSE*

Le compte rendu a été mis en ligne sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique accès réservé / SY.M.B.O.L.I.P. le 9 juin 2015.

*VOTE* : unanimité.

### **1.2. Décisions prises par le Président**

#### *Budget général*

- Clés office – SEGRE MULTISERVICES pour un montant de 91,50 € TTC

#### *Budget inondations*

- Enlèvement des chardons pour l'entretien des ouvrages – ASDIES pour un montant de 2 250 € TTC
- Gyrobroyage sur les ouvrages du SY.M.B.O.L.I.P. – Ent COCHET pour un montant de 2 142,36 € TTC
- Enlèvement des chardons pour l'entretien des ouvrages – PROMO TRAVAIL pour un montant de 1 635,52 € TTC
- Evacuation d'un atterrissement sur la Grande Queille – LAMARCHE VINCENT pour un montant de 288 € TTC
- Recueil d'instruction de sécurité d'ordre électrique – LIBRAIRIE RICHER pour un montant de 66,50 € TTC
- Lutte contre les taupes – APV3D pour un montant de 330,56 € TTC
- Aspirateur – GAUBERT LARDEUX pour un montant de 150,49 € TTC
- Clôtures en bois pour le site du Tertre – LEROY PAYSAGES pour un montant de 4 269 € TTC
- Impression du panneau pour la zone humide de Chérancé – DAPO pour un montant de 69,91 € TTC

#### *Budget pollutions*

- Hôtel à insectes – Ets GILBERT pour un montant de 82,80 € TTC
- Réalisation d'analyses de produits phytosanitaires – SATEA pour un montant de 168 € TTC
- Livre – LIBRAIRIE MILASSEAU pour un montant de 25 € TTC
- Tables pour salle de déjeuner – ALPHA BUREAU CONCEPT pour un montant de 374,26 € TTC
- Organisation réunions d'information – CHAMBRE D'AGRICULTURE pour un montant de 2 415 € TTC
- Création et diffusion de la lettre Agricole – CHAMBRE D'AGRICULTURE pour un montant de 8 052 € TTC
- Enquêtes clients mystères charte jardinerie – UFC 53 pour un montant de 720 € TTC
- Enquêtes clients mystères charte jardinerie – UFC 49 pour un montant de 720 € TTC
- Formation charte jardinerie – COUFFIN MICHEL pour un montant de 710 € TTC
- Impression plaquettes charte jardinerie – WEST IMPRIM pour un montant de 268,80 € TTC
- Repas formation charte jardinerie – CAFETARIA LE MAIL pour un montant de 24 € TTC
- Impression des affiches charte jardinerie – BLEU PLATINE pour un montant de 108 € TTC

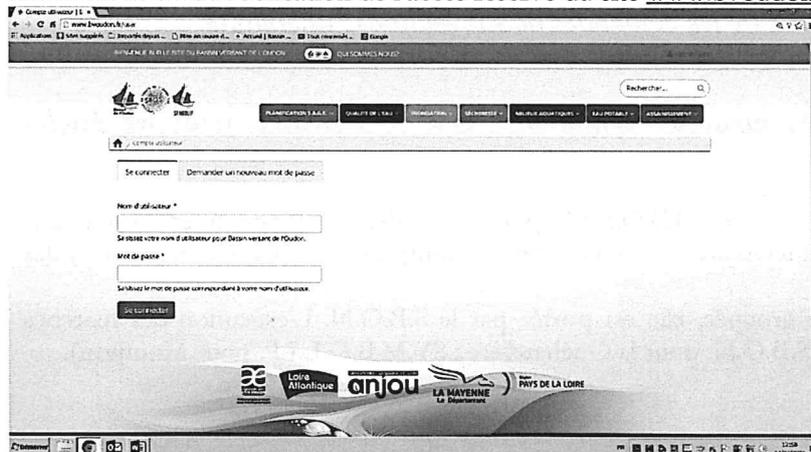
#### *Budget CLE*

- Avenant n°1 à l'étude de gestion quantitative – SAFEGE pour un montant de 5 400 € TTC
- CD les enfantastiques – BIZOU MUZIC pour un montant de 20 € TTC

### **1.3. Information sur le fonctionnement de l'extranet**

#### **EXPOSE**

Démonstration de l'utilisation de l'accès réservé du site [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) en séance.



Nom d'utilisateur : taper votre prenom nom sans accent sans majuscule sans tiret pour les noms composés.

Mot de passe : celui-ci vous appartient, l'administrateur du site Internet n'en a pas connaissance. Vous pouvez redemander un mot de passe à chaque connexion.

## *DISCUSSION*

### Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Gilles GRIMAUD demande si la station Verzée a été ajoutée à Vigicrue comme cela a été demandé par le SY.M.B.O.L.I.P. ?

Monsieur Gilles GRIMAUD propose que les délégués fassent un retour sur le fonctionnement de l'extranet s'il y a des difficultés d'utilisation.

### Séance du 17 juillet 2015

Monsieur Gilles GRIMAUD demande si le site Internet donne des informations supplémentaires à celles apportées par le site national [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ?

Madame Régine TIELEGUINE répond que non, le SY.M.B.O.L.I.P. n'a pas eu vocation jusqu'à présent à faire de la prévision, celle-ci relève de l'Etat. Le SY.M.B.O.L.I.P. utilise les données de vigicrues pour gérer les ouvrages et limiter les effets des crues.

Monsieur Gilles GRIMAUD réitère sa demande concernant la station de la Verzée.

La navigation sur [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) permet de constater que la station de la Verzée est bien intégrée au dispositif de prévision des crues.

## **2 COMMISSION INONDATIONS**

### **2.1 Engagement des études hydrauliques sur les communes de Congrier et La Rouaudière**

#### *EXPOSE*

Le comité syndical du 11 juillet 2014 a décidé de lancer une consultation pour des études hydrauliques et levés topographiques pour déterminer les actions possibles pour réduire le risque inondations sur 3 sites : « Les Tochardières » et « La Girardière » à Congrier, « Les Gallières » à la Rouaudière.

La commission inondations, après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, après négociation, propose d'attribuer le marché à la Sté Quarta pour un montant de 13 500 € HT.

## *DISCUSSION*

### Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Bernard Van Der SCHAEUGH demande le contenu des études hydrauliques.

Monsieur Louis MICHEL - il s'agit de l'étude des écoulements et des événements puis de faire des propositions pour limiter les effets des crues.

### Séance du 17 juillet 2015

***VOTE : Pour attribuer le marché et faire les demandes de subventions : unanimité***

### **2.2 Modification du groupement de commande avec le S.B.O.N. pour les études Guéhardière – Montjean**

#### *EXPOSE*

Le groupement de commande S.B.O.N. / SY.M.B.O.L.I.P. pour les études de continuité écologique à la Guéhardière et de réduction de la vulnérabilité aux inondations à Montjean est modifié compte tenu des évolutions sur leur montage financier.

La consultation des entreprises reste groupée, elle est portée par le S.B.O.N. L'exécution des marchés reviendra à chaque maître d'ouvrage (S.B.O.N. pour la Guéhardière ; SY.M.B.O.L.I.P. pour Montjean).

### Séance du 17 juillet 2015

***VOTE : Pour la modification du groupement de commande : unanimité.***

## **2.3 Validation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la consultation pour l'étude de réduction de la vulnérabilité aux inondations à Montjean**

### *EXPOSE*

La commission inondations propose d'engager la consultation pour l'étude de réduction de la vulnérabilité aux inondations à Montjean. Il s'agit d'un lot n°2 au marché engagé conjointement entre le S.B.O.N. et le SY.M.B.O.L.I.P. La procédure de consultation des prestataires est proposée de mi-juillet au 15 septembre 2015.

Le cahier des charges technique est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique accès réservé.

### *DISCUSSION*

Madame Régine TIELEGUINE présente le contenu principal de l'étude.

#### Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Alain BAGOUET – Est-ce que le réseau des eaux pluviales est étudié ?

N.D.L.R. : c'est bien intégré à l'étude.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Il faut faire attention, le SY.M.B.O.L.I.P. ne fera pas le réseau pluvial car il n'est pas compétent.

Madame Régine TIELEGUINE – En fonction des conclusions de l'étude et des orientations qui seront retenues par le SY.M.B.O.L.I.P., les maîtres d'ouvrages pourront être différents.

#### Séance du 17 juillet 2015

***VOTE : Pour la validation du D.C.E. et de la consultation des entreprises : unanimité.***

## **2.4 Point sur les travaux en cours**

### **2.4.1. Décision modificative au budget annexe inondations**

#### *EXPOSE*

Monsieur Louis MICHEL présente la décision modificative. Les dépenses liées à l'acquisition des emprises pour les travaux de sur-stockage nord sont plus élevées que prévues. Les montants nécessaires n'augmentent pas le coût prévisionnel de l'opération. Les raisons de la régularisation de la ligne budgétaire 2111 (achat de terrain) sont les suivantes :

- le SY.M.B.O.L.I.P. a fait l'économie d'une procédure d'expropriation sur le site du Tertre dans le cadre d'un accord amiable qui a nécessité un acte supplémentaire et l'acquisition d'une surface plus importante (dation en paiement),
  - le SY.M.B.O.L.I.P. a indemnisé un puits et des consommations en eau sur le site de la Pelleterie.
- Ainsi, 16 000 € sont prélevés sur le compte des travaux (2315) au profit du compte des achats de terrain (2111).

#### Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Hervé DUBOSCLARD – Quel est le prix de l'indemnisation du puits ?

Monsieur Louis MICHEL – 6 à 7000 €, ce n'est pas un forage.

#### Séance du 17 juillet 2015

***VOTE : Pour la décision modificative au budget annexe inondations : unanimité.***

### **2.4.2. Point sur les travaux en cours**

Monsieur Louis MICHEL intervient pour faire le point sur les chantiers.

#### Séances du 3 et du 17 juillet 2015

La Rincerie

Les travaux sont achevés, il faut mettre de la végétation le long de la digue et des protections le long de l'armoire électrique pour sécuriser les intervenants.

Monsieur Bruno GAUME fait remarquer que l'armoire électrique en blanc cassé est très visible. Il suggère une peinture noire ou verte ou un habillage bois. Il a également constaté que l'accès du chemin, qui est empierré, est difficile pour les personnes en fauteuil roulant.

Monsieur Louis MICHEL propose de voir ces points lors d'une prochaine réunion de chantier.

La Pelleterie

Les travaux se terminent. L'agriculteur a demandé un gué pour passer avec ses engins car les gros engins ne peuvent plus passer sur le pont. C'est en cours.

Le Tertre

Les travaux démarrent, la pose des clôtures et sondages géotechniques sont en cours. La question se pose sur un géo-membrane nécessaire ou pas, ce serait un surcoût de 45 000 €. Sur les autres sites cela n'a pas été fait, cette géo-membrane permet l'ancrage de la digue sur l'argile. Monsieur MICHEL attend l'analyse technique pour prendre la décision.

Une passerelle doit être déplacée. Il n'est pas certain que les travaux se terminent cette année.

#### Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Louis MICHEL informe de la demande du Pays de Craon de raccourcir la durée de gestion du plan d'eau de la Rincerie.

Monsieur LECOMTE Jean-Marcel explique que pour mettre les bateaux à l'eau il faut une cote de 55,30. Actuellement dans la convention, au 15 mars la cote est à 55,10. Cela ne permet pas d'accueillir les scolaires ou les groupes professionnels.

Monsieur Louis MICHEL – Cela ferait perdre une capacité de stockage du 1<sup>er</sup> au 15 mars. Ce sera étudié à la prochaine commission inondations.

Monsieur Gilles GRIMAUD prend l'exemple d'autres conventions de gestion pour lesquelles des adaptations sont apportées. Les termes de l'application peuvent être adaptés en fonction des conditions météorologiques et des prévisions, cela se fait d'un commun accord.

### **3 COMMISSION POLLUTIONS**

#### **3.1 Modalités de mise en œuvre du programme : lancement de marchés publics à procédure adaptée**

##### *EXPOSE*

La signature du contrat territorial pollutions diffuses devrait avoir lieu au début du mois de septembre. Sa mise en œuvre nécessite de faire appel aux Chambres d'agriculture, aux préconisateurs agricoles et autres prestataires intéressés. Les différents types de prestations nécessaires et les montants estimatifs, permettent au SY.M.B.O.L.I.P. d'engager des procédures de marchés publics adaptées.

##### *DISCUSSION*

#### Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Stéphane PETIT présente le dossier et explique que le SY.M.B.O.L.I.P. aura recours aux procédures adaptées compte tenu des montants par opération.

Monsieur Bernard Van Der SCHAEUGH demande les sommes engagées.

Monsieur Stéphane PETIT dit que cela dépend des actions : 24 000 € sont estimés pour la lettre agricole. Il faut que la partie technique pèse dans le choix des entreprises.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Il faudra prendre en compte le mieux disant car il faut des gens compétents.

Monsieur Matthieu MAUTIN – Qui est propriétaire de la maquette de la lettre agricole ? Si on change de prestataire, est-ce qu'il faut en refaire une ?

Monsieur Gilles GRIMAUD – Le SY.M.B.O.L.I.P. est propriétaire de la maquette.

#### **3.2 Validation du plan de communication du programme d'actions agricoles**

##### *EXPOSE*

La commission pollutions propose un plan de communication dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions agricoles. Validation en séance.

##### *DISCUSSION*

#### Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Stéphane PETIT présente le plan de communication. Celui-ci est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique extranet/SY.M.B.O.L.I.P./Comité syndical du 3 et 17 juillet 2015.

Monsieur Gilles GRIMAUD souligne qu'il est important de faire connaître ce qui est fait car beaucoup d'actions sont menées.

Monsieur Hervé FOUCHER – Il faut faire attention à ne pas faire des doublons de communication avec ce que font les Chambres d'agriculture.

Séance du 17 juillet 2015

***VOTE pour le plan de communication : unanimité.***

### **3.3 Demande pour le portage par le SY.M.B.O.L.I.P. de la démarche captage prioritaire sur les Fauvières**

*EXPOSE*

Par délibération de leur comité syndical en date du 20 mars 2015, le S.I.A.E.P. Centre Ouest Mayennais demande officiellement au SY.M.B.O.L.I.P. de porter un programme d'actions spécifique sur le captage des Fauvières.

La commission pollutions y est favorable.

*DISCUSSION*

Séance du 3 juillet 2015

Madame Catherine SCHERH fait remarquer que ce captage n'est pas prioritaire pour l'Etat.

Monsieur Gilles GRIMAUD demande pourquoi il entre dans cette démarche ?

Monsieur Louis MICHEL – C'est un captage intéressant, avec de gros débits. Actuellement il est à 40mg/l de nitrates, il faut donc agir dessus rapidement pour éviter la dégradation.

Monsieur Gilles GRIMAUD comprend qu'il est prioritaire pour nous et dans le cadre du S.A.G.E.<sup>1</sup> Oudon.

Séance du 17 juillet 2015

Madame Régine TIELEGUINE explique que cela engage le SY.M.B.O.L.I.P. dans une étude de l'aire d'alimentation du captage et ensuite dans des actions de type diagnostic-conseils auprès des exploitants concernés et volontaires.

Monsieur Bruno GAUME demande pourquoi cela n'a pas été fait avant ?

Monsieur Louis MICHEL – le puits a été mis en place dans les années soixante, puis un périmètre de protection a été imposé mais cela ne donne pas l'aire de l'alimentation en eau de ce captage. Il s'agit d'une faille entre le massif armoricain et le pré-cambrien, l'eau peut venir de loin.

***VOTE pour le portage de la démarche captage prioritaire sur Fauvières : unanimité.***

### **3.4 Positionnement du SY.M.B.O.L.I.P. comme opérateur local pour la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques**

*EXPOSE*

Le Contrat territorial prévoit la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques. Ces mesures sont des aides sur 5 ans proposées aux agriculteurs souhaitant faire évoluer leur système d'exploitation vers un système plus économe en intrants.

La mobilisation de ces aides (issues des fonds FEADER gérés par la Région des Pays de la Loire) nécessite qu'un opérateur local se déclare. Il est chargé de la concertation, de l'animation et de l'évaluation du dispositif. Il élabore pour cela un projet agro-environnemental et climatique, dossier à déposer pour la fin octobre 2015.

Pour mémoire, le SY.M.B.O.L.I.P. est opérateur local dans le cadre des M.A.E. territorialisées sur le bassin versant de l'Oudon (dispositif précédent).

La commission pollution propose que le SY.M.B.O.L.I.P. se porte opérateur des M.A.E.c sur le bassin de l'Oudon.

---

<sup>1</sup> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## *DISCUSSION*

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Joël RONCIN demande si c'est sur l'ensemble du bassin versant.

Monsieur Stéphane PETIT – Non, ce sera sur l'aire alimentation du captage de Saint Aubin du Pavoil.

Monsieur Louis MICHEL souligne la délégation à la commission pollutions pour rédiger le projet agro-environnemental et climatique.

Monsieur Stéphane PETIT – il y aura également un travail avec les Chambres d'agriculture ; il faut d'abord savoir s'il y a une attente locale pour ces mesures.

Monsieur Christian DELAHAYE espère que les engagements seront tenus pendant 5 ans.

Monsieur Louis MICHEL n'est pas certain que les fonds soient suffisants à la Région pour faire face aux demandes.

Monsieur Gilles GRIMAUD demande que le comité syndical ait connaissance du projet agro-environnemental et climatique même si cela ne passe pas en comité syndical.

***VOTE pour être opérateur local M.A.E.c : unanimité.***

### **3.5 Organisation de la signature du contrat territorial 2015-2019**

#### *EXPOSE*

Présentation des dernières évolutions en séance.

#### *DISCUSSION*

Monsieur Stéphane PETIT informe de la validation par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne du Contrat territorial.

Celui-ci sera signé le lundi 14 septembre 2015 à 15h00. Le lieu reste à préciser.

## **4 COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

### **4.1. Engagement d'une étude sur la compétence G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**

#### *EXPOSE*

La C.L.E. porte une étude sur la mise en œuvre de la compétence G.E.M.A.P.I. sur le bassin versant de l'Oudon.

2 axes de travail sont développés :

- Passage de la compétence G.E.M.A.P.I. aux communautés de communes dans le cadre des syndicats existants,
- Etude de la plus-value qu'apporterait la fusion des 3 syndicats de bassin (S.B.O.S. S.B.O.N. SY.M.B.O.L.I.P.).

Il convient d'engager la consultation des entreprises et de faire les demandes de subventions.

#### *DISCUSSION*

Séances du 3 et du 17 juillet 2015

Monsieur Louis MICHEL explique le cadre de la G.E.M.A.P.I. Les communautés de communes vont devenir compétentes en G.E.M.A.P.I., les services de l'Etat invitent les communautés de communes à transférer la compétence aux syndicats de bassin. Il faut aussi étudier les plus-values d'un regroupement des structures actuelles. Une seule structure serait plus lisible pour les communautés de communes.

Monsieur Gilles GRIMAUD cite le cas du projet de communauté de communes Lion d'Angers/Châteauneuf/Louroux qui serait à cheval sur 5 bassins versants. Comment vont-ils pouvoir agir ?

Monsieur Gilles GRIMAUD informe que le Préfet de Maine et Loire réunit une C.D.C.I.<sup>2</sup> pour la création d'une structure départementale « Alimentation en Eau Potable » et pour la G.E.M.A.P.I.

---

<sup>2</sup> Commission départementale de coopération intercommunale

Monsieur Alain BAGOUET – En Vendée, il y a un syndicat départemental sur l'eau potable mais les syndicats restent pour la distribution et la production. Il ne faut pas défaire ce qui fonctionne.

Monsieur Gilles GRIMAUD – La lutte contre les inondations pose le plus de problème. Comment gérer une digue sur la Loire avec beaucoup de collectivités ?

Monsieur Hervé FOUCHER – Comment se passera la compétence pollutions ? Est-ce qu'on pourra la conserver ?

Monsieur Gilles GRIMAUD – On ne va pas scinder ce qui fonctionne bien, on recherche la plus-value.

***VOTE pour la consultation des entreprises et la demande de subventions : unanimité.***

#### **4.2. Engagement d'un inventaire complémentaire des zones humides**

EXPOSE

La C.L.E. engage l'inventaire complémentaire des zones humides sur le secteur Pouancé-Combrée. Il convient d'autoriser la consultation des entreprises et les demandes de subventions.

***VOTE pour la consultation des entreprises et la demande de subventions : unanimité.***

#### **4.3. Engagement d'une publication sur l'état de la ressource en eau en 2013**

EXPOSE

La C.L.E. prépare une publication pour 2016 sur l'état de l'eau en 2014 (qualité, milieux aquatiques, gestion quantitative). Il convient d'autoriser la consultation des entreprises et les demandes de subventions.

DISCUSSION

Séance du 17 juillet 2015

Monsieur Louis MICHEL informe que les points de suivi de la qualité de l'eau vont diminuer.

Monsieur Gilles GRIMAUD demande que la plaquette ne soit pas une redite des informations déjà transmises par ailleurs, notamment par la D.R.E.A.L.

Les membres citent l'exemple de l'information aux abonnés par les S.I.A.E.P. sur la qualité de l'eau.

Madame Régine TIELEGUINE - Il faudra effectivement ne pas refaire ce qui existe déjà. Il s'agit de valoriser les données l'année d'approbation du S.A.G.E. et de pouvoir faire une comparaison dans 6 ans. Ce seront des données propres au bassin versant de l'Oudon, pour l'eau brute. Bien souvent les données sont agglomérées à l'échelle régionale ou du bassin de la Maine.

***VOTE pour la consultation des entreprises et la demande de subventions : unanimité.***

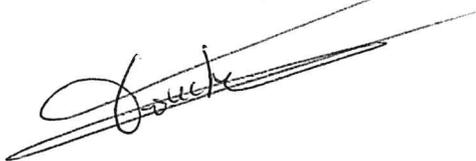
### **5 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur GRIMAUD clôt la réunion à 16h00.

Le secrétaire de séance,  
M. Hervé FOUCHER



Séance du 17 juillet 2015

Monsieur GRIMAUD clôt la réunion à 11h10.

Le secrétaire de séance,  
M. Bruno GAUME



